

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 256

1. Lors d'une séance tenue le 16 mars, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 256 intitulé :

Règlement numéro 256 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir les zones C-1-101 et H-1-101-1

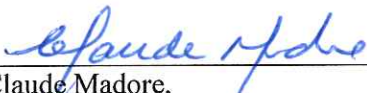
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 20 janvier 2020
Présentation du projet de règlement	Le 20 janvier 2020
Adoption du règlement :	Le 16 mars 2020
Avis public :	Le 1 ^{er} avril 2020
Entrée en vigueur :	Le 1 ^{er} avril 2020

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 1^{er} jour du mois d'avril deux mille vingt.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux